

Activités	Conditions	Mesures incitatives
4.8.6.10 Différentiel	Les projets doivent avoir le processus de formage et le processus d'assemblage tels que approuvés par le Bureau.	
4.8.7 Fabrication de pièces de système de moteur, y compris 4.8.7.1 Turbocompresseur 4.8.7.2 Pièces de turbocompresseur y compris 4.8.7.2.1 Aube de turbine 4.8.7.2.2 Logement de turbine 4.8.7.2.3 Boîtier de roulement 4.8.7.3 Culasse 4.8.7.4 Bloc-cylindres 4.8.7.5 Vilebrequin 4.8.7.6 Arbre à cames 4.8.7.7 Bielle 4.8.7.8 Soupape du moteur 4.8.7.9 Piston	Les projets doivent avoir le processus de formage et le processus d'assemblage tels que approuvés par le Bureau.	A3 A4 A4 A4 A4 A4 A4 A4 A4
4.8.8 Fabrication de pièces de de sécurité, y compris 4.8.8.1 Coussin pneumatique 4.8.8.2 Pièces de Coussin pneumatiques 4.8.8.2.1 Gonfleur 4.8.8.2.2 Initiateur 4.8.8.2.3 Filtre de refroidisseur		A4 A3 A4 A4
4.8.9 Manufacture de pièces du système de freinage, y compris 4.8.9.1 Servofrein 4.8.9.2 Etrier de frein 4.8.9.3 Maître-cylindre de frein 4.8.9.4 Cylindres des roues 4.8.9.5 Moyeu de roue 4.8.9.6 Jeux de frein à conduite (Pipe Brake Set)		A4
4.8.10 Fabrication de pièces de système de suspension, y compris 4.8.10.1 Amortisseur 4.8.10.2 Tête sphérique	Les projets doivent avoir le processus de formage et le processus d'assemblage tels que approuvés par le Bureau.	A4
4.8.11 Manufacture de pièces de système de direction, y compris 4.8.11.1 Pompe de direction assistée 4.8.11.2 Direction à crémaillère	Les projets doivent avoir le processus de formage et le processus d'assemblage tels que approuvés par le Bureau.	A4
4.8.12 Manufacture de pièces de système de refroidissement, y compris 4.8.12.1 Pompe à eau	Les projets doivent avoir le processus de formage et le processus d'assemblage tels que approuvés par le Bureau.	A4
4.8.13 Manufacture de pièces du système d'échappement, y compris 4.8.13.1 Convertisseur catalytique	Les projets doivent avoir le processus de formage et le processus d'assemblage tels que approuvés par le Bureau.	A4

Activités	Conditions	Mesures incitatives
4.8.14 Manufacture de pièces de système de climatisation, y compris 4.8.14.1 Compresseur d'air	Les projets doivent avoir le processus de formage et le processus d'assemblage tels que approuvés par le Bureau.	A4
4.8.15 Manufacture d'acier résistante a la traction	Les projets doivent utiliser l'acier avec résistance à la traction (UTS) supérieure à 700 MPa.	A4
4.8.16 Manufacture de roulements à billes pour les véhicules	Les projets doivent fabriquer bille d'acier.	A4
4.8.17 Fabrication d'autres parties de véhicule		B1

2. Modifier l'article 7, en ajoutant Activité no. 7.9.1.6 Zones industrielles de caoutchouc (Rubber city) à la liste des activités admissibles pour la promotion des investissements dans l'attachement de l'annonce BOI n ° 2/2557 du 3 Décembre 2014 et assortie de l'activité et la condition de la manière suivante:

Activités	Conditions	Mesures incitatives
7.9.1.6 Zones industrielles de caoutchouc (Rubber city)	Comme précisé par le Bureau.	A3

3. Arrêter Activité no. 7.3.1 Les marchandises transportées par chemin de fer à la liste des activités admissibles pour la promotion de l'investissement attaché à l'annonce BOI n ° 2/2557 du 3 Décembre 2014 et abroger de la façon suivante:

Activités	Conditions	Mesures incitatives
7.3.1 Transport ferroviaire	Doit être approuvé par les organismes gouvernementaux concernés.	A2

Cette annonce prend effet à partir du 16 Septembre, 2015.

Annoncé le 27 Octobre, 2015

(Général Prayut Chan-o-cha)
Président du Bureau des investissements